SIEGE 27
Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure

7ème CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE L'EURE POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

- Article 21 Loi NOME -

Organisation – Qualité – Investissements

Concessionnaires GAZ :
GRDF / GEDIA / ANTARGAZ - FINAGAZ

GRDF GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE — Gedia Chaque jour, l'énergie — antargaz — FINAGAZ

Réunion du 3 Juillet 2018
sous l'égide de M. le Préfet de l'Eure

SOMMAIRE

PREAMBULE

SYNTHESE

PARTIE I : L'ACTIVITE GAZ SUR LE DEPARTEMENT TOUS CONCESSIONNAIRES CONFONDUS 9
I/ LES RESEAUX 9
1- Le patrimoine 9
a. Le Linéaire (km) 9
b. Le linéaire d'extension de réseau (km) réalisé 9
2- Les clients 9
3- Les travaux 10
4- La sécurité 11
Les incidents et les causes 11
II/ UN CONTROLE DYNAMIQUE DU SIEGE, AUTORITE CONCEDANTE 11
PARTIE II : GRDF 13
I/ LES RESEAUX 13
1- Les chiffres clés de la concession 13
2- Le patrimoine de la concession 13
3 - Les investissements réalisés en 2015, 2016 et 2017 14
4- Les clients et les consommations 15
5 - Les résultats de la sécurité 16
II- L'EVOLUTION DU RESEAU DE L'EURE 2018/2019/2020 18
III- LES ENJEUX GRDF 19
1- La sécurité industrielle : 19
2- Le réseau gaz : une énergie d'avenir au service de la transition énergétique 20
PARTIE III : GEDIA 21
I- LES RESEAUX 21
1- Le patrimoine 21
3- Les investissements réalisés 22
4- Dépenses de maintenance du réseau en € 22
5- Les résultats liés à la politique de sécurité 23
II- L'EVOLUTION DU RESEAU 24
1- Bilan 2017 24
2- Le programme travaux 2016/2017 24
3- Projet 2018 24

III- LES ENJEUX 24
PARTIE IV : ANTARGAZ FINAGAZ 25
I- LES RESEAUX 25
1- Les points clés de la concession 25
2- Le patrimoine 25
3- Les investissements réalisés en 2017 26
4- Les clients et les consommations 26
5- Les résultats liés à la politique de sécurité 26
6- La satisfaction des clients 27
II- L'EVOLUTION DU RESEAU 27
III- LES ENJEUX 27
ANNEXES 28

Préambule

L'article 21 de la loi du 7 décembre 2010[1] institue les conférences départementales, placées sous l'égide des Préfets, au cours desquelles sont présentés les programmes d'investissements des différents intervenants (gestionnaires de réseaux de distribution et autorités organisatrices) sur les réseaux publics de distribution de gaz de chaque département.

Pour rappel, les réseaux publics de distribution de gaz naturel ne sont pas propriétés des concessionnaires mais celles des Collectivités Locales qui ont transféré la compétence gaz au SIEGE. Ainsi, en tant qu'autorité concédante, le SIEGE négocie, conclu et contrôle l'application des contrats de concession de la distribution publique de gaz au terme desquels les gestionnaires de réseaux développent et exploitent le réseau de distribution de gaz naturel ou propane sur les territoires concernés.

La distribution publique de gaz n'étant pas soumise à un caractère d'obligation au bénéfice de l'usager quel qu'il soit et où qu'il soit, elle est soumise à des critères de rentabilité. Le territoire du département de l'Eure est donc organisé en plusieurs concessions. Du fait de sa technicité particulière, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau est exclusivement de la responsabilité des concessionnaires qui garantissent la qualité et la sécurité du service.

A ce jour, 184 communes « historiques »sont desservies en gaz (166 en gaz naturel et 18 en propane) suite à la signature de 13 contrats de concessions entre le SIEGE et les différents opérateurs, notamment depuis 2005. La notion de communes historiques permet de s'affranchir de l'impact des communes nouvelles sur le régime concessif. L'article L2113-5 du CGCT mentionne que « les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ». Il s'ensuit que les communes déléguées sur lesquelles il n'y a pas de contrat ne peuvent être momentanément et en l'absence de précision du législateur considérées comme desservies au travers du mécanisme de fusion avec un territoire desservi. A ce jour, aucune précision sur le sujet n'a été apportée.

Enfin, la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TCEV) du 17 Août 2015 se fixe pour objectif d'améliorer la coordination des investissements sur les réseaux de distribution énergétique, notamment le gaz et l'électricité, puis la coopération entre les acteurs de ces politiques publiques (Région, EPCI-FP, collectivités en charge de l'urbanisme, AODE). La création de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie par le SIEGE en décembre 2015 permet de renforcer cette coopération initiée en conférence NOME et de suivre les projets initiés par le syndicat.

Comme chaque année, la préparation de cette conférence départementale a fait l'objet d'une concertation entre le SIEGE et les gestionnaires de réseaux gaz du département afin d'aboutir à un document unique permettant d'obtenir une vision globale du développement de cette énergie sur le territoire eurois tenant compte des objectifs de la loi sur la transition énergétique (loi TECV).

L'attention est attirée sur le fait que les sociétés ANTARGAZ et FINAGAZ ont récemment été regroupées. Il n'y a donc plus que 3 gestionnaires de réseau gaz sur le département depuis le 31.03.2017. Ainsi, les données de présentation ont été fusionnées mais il convient de préciser que les contrats de concessions restent dans les faits séparés, avec des clauses différentes de gestion du service public.

Après une présentation synthétique de l'état du réseau au 31.12.2017, le rapport présente la stratégie du SIEGE mise en œuvre et souhaitée puis synthétise les différents indicateurs de développement des réseaux ainsi que les priorités d'investissement de chacun des concessionnaires.

[1] *Codifié à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales*

Synthèse

➢ ***Le cadre législatif***

L'article 21 de la loi du 7 décembre 2010, dite loi NOME[1], vise à favoriser la coordination entre l'autorité concédante et le gestionnaire de réseau maître d'ouvrage afin de renforcer l'optimisation de l'ensemble des investissements sur le réseau au service de la sécurisation des réseaux et de sa performance.

Ainsi instituée dès 2012 dans le département de l'Eure, la conférence départementale tend à établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements qui repose sur :

- un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux adressé par les concessionnaires au SIEGE, autorité organisatrice ; ces documents prennent la forme de comptes rendu annuels de concession remis chaque année à l'autorité concédante avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice ;
- un bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution, établi par le SIEGE sur la base de ce compte-rendu ;
- un programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution, qui précise notamment le montant et la localisation des travaux.

➢ ***Les contrats de concession***

Le SIEGE organise depuis 1949 la distribution publique du gaz pour l'ensemble des communes de l'Eure. Au-delà des économies de moyens qu'il suppose, ce transfert conduit le SIEGE à exercer prioritairement les missions suivantes : défendre les intérêts et les droits de l'usager de ce service public et contrôler le bon accomplissement par les concessionnaires des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession.

Les différents contrats signés sont les suivants :

Concessionnaires	GRDF	Gedia	antargaz / FINAGAZ	
Total communes concédées	**164 communes**	**3 communes**	**12 communes**	**5 communes**
Nombre de communes concédées par contrat	- 139 communes : convention du 22.12.1997 *(durée 30 ans)* - 13 communes : convention du 12.01.2005 *(durée 30 ans)* - 3 communes : convention du 27.12.2006 *(durée 30 ans)* - 2 communes : convention du 26.07.2007 *(durée 30 ans)* - 2 communes : convention du 25.01.2008 *(durée 30 ans)* - 4 communes : convention du 11.01.2010 *(durée 30 ans)* - 1 commune : convention du 19.12.2016 *(durée 30 ans)*	- 2 communes : convention du 21.12.2001 *(durée 30 ans)* - 1 commune : convention du 20.12.2006 *(durée 30 ans)*	-1 commune : convention du 10.01. 2005 *(durée 25 ans)* - 7 communes : convention du 13.12. 2006 *(durée 30 ans)* - 3 communes : convention du 14.12.2009 *(durée 30 ans)* - 1 commune : convention du 08.07.2016 *(durée 30 ans)*	- 5 communes : convention du 14.12.2009 *(durée 30 ans)*

COMMUNES CONCEDEES DU DEPARTEMENT DE L'EURE

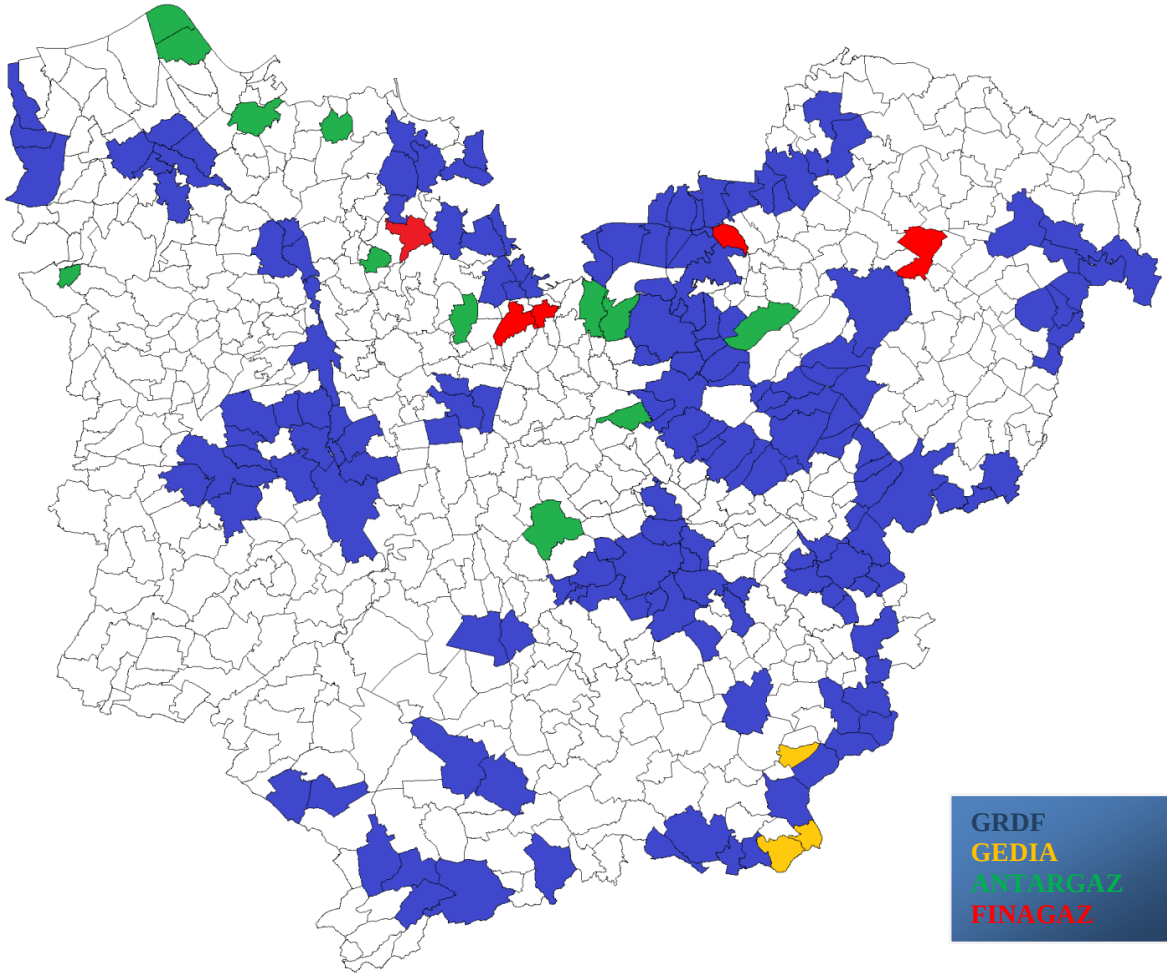

Nombre de clients GAZ	**78 957**
Population des 184 communes desservies	**387 391** *soit 64.7 % de la population totale du département*
Nombre de client / population des communes desservies	**20.3 %**

Il est à noter que le nombre de communes concédées est de 184 sur les 675 (au 31/12/17 hors communes nouvelles) que compte le département, soit 27 %.

Les différents concessionnaires assurent la mission d'exploitation et de développement du réseau public de distribution de gaz sur le département de l'Eure ; à ce titre, ils ont la responsabilité de définir et de mettre en œuvre les politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution afin de permettre le raccordement des installations des consommateurs.

Les principales missions de service public confiées aux concessionnaires au travers des contrats de concession sont :

- Concevoir, construire, exploiter et entretenir,
- Gérer l'accès, acheminer,
- Développer le réseau de distribution de gaz naturel.

Dans une double logique d'amélioration constante du service public et d'organisation de la transition énergétique, l'exercice du contrôle de la concession conduit ensuite le SIEGE à examiner la qualité du service rendu à l'usager, à vérifier l'évolution des ouvrages et les données comptables et financières des concessions d'une part et concourir au développement du mix énergétique d'autre part.

- ***Le développement des réseaux et le mix énergétique***

Délégation de service public :
Les objectifs pour 2018 sont, d'une part pour le SIEGE de suivre la réalisation des travaux suite à l'attribution de la dernière délégation de service public sur une commune. Pour rappel, la commune d'HONDOUVILLE a été concédée à ANTARGAZ, les travaux doivent se dérouler au cours du 2nd semestre 2018. Le syndicat reste à l'écoute de nouvelles demandes de la part des communes qui souhaiteraient élargir l'offre énergétique présente sur leur territoire.

Un projet de maillage des réseaux :
Le SIEGE et les concessionnaires du réseau de distribution de gaz du département de l'Eure souhaitent mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre le développement des réseaux. Afin d'étendre le mix énergétique et de répondre aux exigences de coordination entre les réseaux de distribution introduites par la loi TECV, le Comité syndical du SIEGE avait déjà, en novembre 2016, mis en place les conditions nécessaires pour participer, dans une limite budgétaire de 150 000 €, aux opérations d'extension utiles et indispensables au raccordement d'unité de méthanisation susceptibles d'injecter du bio-méthane dans le réseau.
Parallèlement, le SIEGE s'est organisé avec GRDF pour accompagner les démarches de transition énergétique portées par les territoires au travers des PCAET. A ce titre, une convention de partenariat a été signée entre les 2 parties au terme de laquelle le concessionnaire et le SIEGE s'engagent à faciliter l'échange et la mise à disposition des capacités d'injection de bio-méthane de chaque installation de production, et étudier, en hiérarchisant sur les secteurs sollicités, les aménagements utiles au développement de la filière « méthanisation » et à l'injection du bio-méthane dans le réseau de distribution.
A l'appui de cette convention et sur la base des dispositions du contrat de concession qui introduit la possibilité pour l'autorité concédante de financer une partie des coûts d'investissement liés à l'extension du réseau, le Comité syndical du SIEGE du 26 mai dernier a délibéré favorablement afin d'étendre cette faculté au financement des études de faisabilité technique de raccordement des projets d'unité de méthanisation sur le réseau de distribution dès lors qu'ils supposent un maillage du réseau existant.

- ***La sécurité des réseaux***

Enfin, la sécurité du réseau de distribution est toujours une priorité. Elle passe par la maintenance des ouvrages et des investissements réalisés en matière de développement et de modernisation. Ces investissements, qui concernent aujourd'hui exclusivement GRDF seront poursuivis de façon à répondre au mieux à l'augmentation de la demande en énergie et à la sécurité des ouvrages.

Avec le développement de la filière méthanisation, deux niveaux de sécurité sont explorés depuis le début 2018 :

- La capacité d'injection des différentes « poches » de distribution présentes sur le territoire est faible, sur le secteur de Gisors, Etrepagny, Les Andelys, Saint André, Conches, Rugles, l'enregistrement en liste d'attente du premier projet conduit soit à interconnecter les « poches » entre elles, soit à interdir tout projet de deuxième rang. Il s'ensuit des effets d'aubaine et pour des coûts d'investissements importants pour la collectivité.
- Indispensable au développement de la filière méthanisation, le maillage des réseaux doit aussi conduire au mix énergétique dans les territoires nouvellement traversés. La contribution de la « collectivité » (via le taux de réfaction ou l'apport volontaire de l'autorité concédante) au raccordement d'unités de production de bio-méthane n'a d'intérêt que si elle facilite à proportion équivalente l'injection et la consommation.

PARTIE I : L'ACTIVITE GAZ SUR LE DEPARTEMENT TOUS CONCESSIONNAIRES CONFONDUS

I/ LES RESEAUX

A partir des Comptes Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC), il est possible d'obtenir une vision globale des informations relatives au gaz sur le territoire eurois, tant sur le patrimoine que sur la clientèle, les travaux et les mesures de sécurité.

1- Le patrimoine

Les concessions regroupement le territoire de 184 communes du département de l'Eure.

Pour rappel, le patrimoine de la concession est composé des conduites de gaz moyenne pression et basse pression pour la distribution publique de gaz en réseau et de tous les organes qui sont mis en place pour assurer la sécurité d'approvisionnement et la sécurité des personnes et des biens.

Les conduites moyenne pression sont exploitées principalement à une pression de 4 bars. Ce sont les canalisations les plus présentes sur le territoire de la concession.

Le réseau de distribution de gaz naturel est composé des :

- Postes de détente réseau : la fonction est d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation des réseaux.
- Canalisations : permettent le transit du gaz naturel depuis les postes de détente jusqu'aux branchements des clients.
- Branchements : relient les canalisations aux habitations, immeubles, sites tertiaires ou industriels. Ils peuvent être munis d'un détendeur, si la pression a besoin d'être diminuée.
- Conduites montantes (tuyauterie verticale) ou d'immeuble (tuyauterie horizontale) alimentant les immeubles collectifs.

Le réseau de distribution de gaz propane est constitué des :

- Citernes de stockage (enterrées ou non, selon la compatibilité des sols)
- Canalisations : permettent le transit du gaz propane depuis les citernes de stockages jusqu'aux branchements des clients.
- Branchements : relient les canalisations aux habitations, immeubles, sites tertiaires ou industriels.
- Conduites montantes (tuyauterie verticale) ou d'immeuble (tuyauterie horizontale) alimentant les immeubles collectifs.

a. Le Linéaire (km)

	2015	2016	2017
Total	2 088	2 097	2 113

b. Le linéaire d'extension de réseau (km) réalisé

	2015	2016	2017
TOTAL DEPARTEMENT	18	9	16

Le linéaire d'extension ne correspond pas obligatoirement à l'évolution du patrimoine car il faut tenir compte du linéaire déposé lors d'opérations de renouvellement.

2- Les clients

➢ **Les consommateurs de la concession**

	2015	2016	2017
Nombre de points de livraison	76 182	76 813	78 957
Energie acheminée en MWh	2 851 372	3 045 410	3 002 928

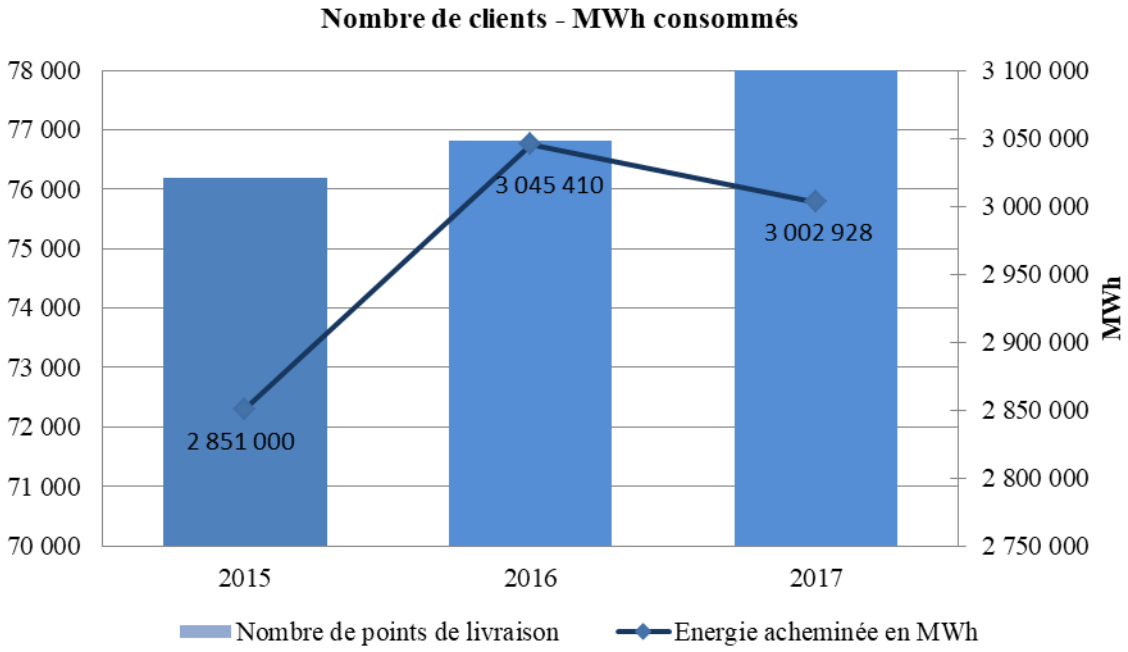

Le nombre de consommateurs a augmenté une nouvelle fois cette année. Toutefois, une légère baisse de consommation a été constatée suite aux températures hivernales moins basses que l'année précédente.

3- Les travaux

➢ **Evolution des investissements en k€**

	2015	2016	2017
TOTAL	3 839	3 993	5 315

Le montant des investissements évolue à rythme constant depuis plusieurs années, sauf en 2017 au cours de laquelle une hausse a été constatée du fait de la réalisation d'un nouveau réseau sur la commune de La Chapelle Réanville (aujourd'hui Chapelle Longueville), territoire concédé lors de la dernière DSP.

4- La sécurité

Les incidents et les causes

	2015	2016	2017
TOTAL INCIDENTS	1 199	1 059	1 072

Après une année 2016 pendant laquelle une baisse des incidents a été constatée, l'année 2017 voit le chiffre augmenter. Le nombre d'incidents reste haut, la sécurité est donc toujours un axe prioritaire, notamment avec la poursuite d'organisations de réunions de sensibilisation à la sécurité à proximité des réseaux auprès des élus et des entreprises.
Une nouvelle fois cette année, le SIEGE a demandé à GRDF de renforcer sa vigilance en interne de façon que les techniciens GRDF soient systématiquement présents lors des réunions de piquetage lorsque le SIEGE est maitre d'ouvrage d'une opération d'effacement de réseaux.
A la demande du SIEGE, GRDF fourni également un suivi semestriel des incidents avec une analyse précise des causes et des mesures correctives mises en place envers les tiers concernés (entreprises, collectivités,…).

II/ UN CONTROLE DYNAMIQUE DU SIEGE, AUTORITE CONCEDANTE

1- Une volonté affirmée de développement

Le SIEGE a été le premier syndicat de France en 2005 à signer un contrat de concession avec un autre opérateur que GRDF afin de desservir en partie un territoire communal pour la desserte de gaz combustible en réseau public.

Fort de ce succès, le SIEGE a poursuivi cette démarche en lançant régulièrement des procédures de délégation de service public, 13 contrats ont été signés depuis 2005, dont les deux derniers en 2016. Ces démarches ont permis notamment la réalisation de réseaux publics de gaz propane sur le territoire de communes trop éloignées du réseau de gaz naturel, permettant ainsi aux administrés de pouvoir bénéficier de cette énergie.

Afin de poursuivre cette démarche de développement, une nouvelle délégation de service public (DSP) a été lancée début 2017 de façon à élargir le spectre énergétique sur les communes dépourvues de réseau gaz. Toutefois, malgré l'intérêt des concessionnaires à la démarche du syndicat, le potentiel des communes concernées ne s'est pas avéré assez intéressant pour l'établissement d'un nouveau réseau. La procédure a donc été déclarée infructueuse.

2- Un partenariat renforcé avec les concessionnaires

Parallèlement à la recherche de desserte de nouveaux territoires, le SIEGE est partenaire des concessionnaires présents dans le département afin de densifier les réseaux existants. Ainsi, un travail régulier d'échange d'information entre le syndicat, le gestionnaire de réseau et la commune s'est institué afin répondre le plus rapidement possible aux demandes d'extensions du réseau.

Dans cette logique, le SIEGE s'est engagé, à transmettre son programme annuel de travaux d'enfouissement sur le réseau de distribution publique d'électricité afin de favoriser la coordination de travaux pour la desserte de nouvelles zones sur les communes concédées. Une communication au fil de l'eau est également réalisée de la liste des travaux d'extensions électriques dont il est maître d'ouvrage afin que les gestionnaires gaz puissent anticiper les nouvelles demandes de renforcement et être plus réactifs ; la même demande a été faite à ENEDIS afin qu'elle en fasse de même dans sa zone d'intervention.

Concernant toujours la densification des réseaux existants, le SIEGE a pris la décision de participer financièrement et sous certaines conditions à des opérations d'extension du réseau de distribution. Ainsi, depuis 2016, un budget dédié est disponible pour des opérations qui, du fait du taux de rentabilité en dessous de 0, ne pouvaient pas être réalisées par le gestionnaire. Ces opérations sont recensées par le concessionnaire et étudiées conjointement avec le SIEGE qui décide ou non de participer au financement des travaux en accord avec la commune concernée. Le SIEGE finance 80% du montant nécessaire pour que l'opération atteigne le seuil de rentabilité, les 20% restants étant financés par la commune. Une extension a déjà été réalisée sur la commune d'Epreville Près le Neubourg via ce dispositif.

Concernant plus particulièrement GRDF, principal concessionnaire du département, les objectifs communs supplémentaires sont :

- de collaborer à l'amélioration de la sécurisation des réseaux à partir de sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages,
- de garantir la cohérence des actions entreprises tant par GRDF que par le SIEGE 27 au bénéfice du développement du réseau public de distribution de gaz naturel de l'Eure,
- de procéder à un échange régulier d'information dans le but de développer des projets dans le cadre de la transition énergétique.

Sur ce dernier point, et plus particulièrement concernant le biogaz, le SIEGE est à l'écoute sur le département de l'Eure des porteurs de projets pouvant donner lieu à injection sur le réseau de distribution de gaz. Dans ce contexte, le syndicat a lancé une étude afin d'obtenir une vision globale du département en matière de gisement pour projets d'unités de méthanisation. Des zones ont d'ores et déjà identifiées en ce qu'elles permettent, moyennant un maillage technique d'équilibrer la capacité d'injection/consommation du réseau de distribution. Les études de gisement sont achevées sur le Nord-Ouest du département et ont commencé sur la zone centre. Afin de renforcer sa capacité d'action, le Comité Syndical du 26 mai dernier a acté la possibilité pour le SIEGE de participer au financement des études et opérations d'extensions utiles au raccordement d'unités de méthanisation susceptibles d'injecter du bio-méthane dans le réseau.

3- Des constats partagés

Malgré les démarches conjointes sus mentionnées, les parties s'accordent sur les constats suivants qui limitent le développement des réseaux sur le département :

- *Les difficultés d'extension des réseaux existants* : Le gaz est une énergie considérée comme économique. Aujourd'hui, la concurrence énergétique favorise l'énergie gaz suite aux différentes dispositions législatives et règlementaires concernant les économies d'énergie notamment avec les lotissements labellisés Label BBC-effinergie [2]. Toutefois, le paradoxe réside dans le fait que les clients potentiels consommeront moins et lorsque les projets sont éloignés des réseaux existants, le nombre de consommateurs nécessaires pour atteindre un B/I (ratio bénéfices sur investissements) positif est plus important. Ce paradoxe est confirmé par les résultats de la dernière DSP. Ainsi, les projets ayant une chance d'aboutir se raréfient sauf à contribuer financièrement à l'équilibre du ratio règlementaire.

- *La problématique des DSP :* Malgré le fait que la desserte gaz en réseau public sur les communes est une opération neutre financièrement pour celles-ci, la majorité des communes euroises non encore desservies ne montre que peu d'intérêt pour le moment à voir développer cette énergie sur leurs territoires (9 demandes lors de la dernière procédure). Les causes peuvent être diverses : développement d'autres énergies, augmentation générale des prix du gaz. La filière biogaz devrait néanmoins augmenter substantiellement le nombre de communes à desservir.

[2] *Le label BBC-effinergie® est vise à identifier les bâtiments neufs ou parties nouvelles de bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050 : réduire les émissions de gaz à effet de serre par 4 (arrêté ministériel du 3 mai 2007). A savoir un objectif de consommation maximale pour les constructions résidentielles neuves fixé à* ***50 kWhep/m²/an****.*

PARTIE II : GRDF

I/ LES RESEAUX

1- Les chiffres clés de la concession

Au 31 décembre 2017, les chiffres clés de la concession sont les suivants :

- 7 contrats de concessions signés entre le SIEGE et GRDF,
- 163 communes desservies en gaz naturel,
- 2 066 Km de réseau gaz,
- 78 258 clients
- 2 987 938 MWh acheminés par GRDF
- 5,313 M€ d'investissements par GRDF sur le réseau de distribution de gaz,
- Une redevance de fonctionnement R1 de 385 646 € versée par GRDF à l'autorité concédante

2- Le patrimoine de la concession

Au 31 décembre 2017, le patrimoine de la concession se compose de 128 postes de détente de distribution publique et de 2 066 km de réseau répartis de la manière suivante, par matière et par pression:

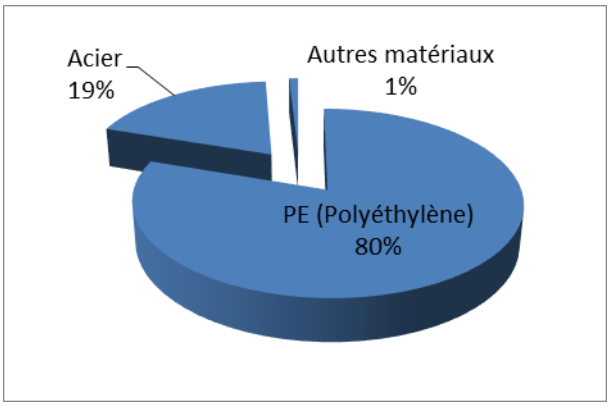

Longueur de réseaux par matière :

- PE = 1 657 km,
- Acier = 390 km,
- Autres = 19 km

Et par Pression

-BP (Basse Pression) = 33 km

-MP (Moyenne Pression) = 2 033 km ➔ 98% du réseau est en Moyenne Pression

Le réseau de la concession a évolué de 25 km sur les 3 dernières années, selon le graphique suivant :

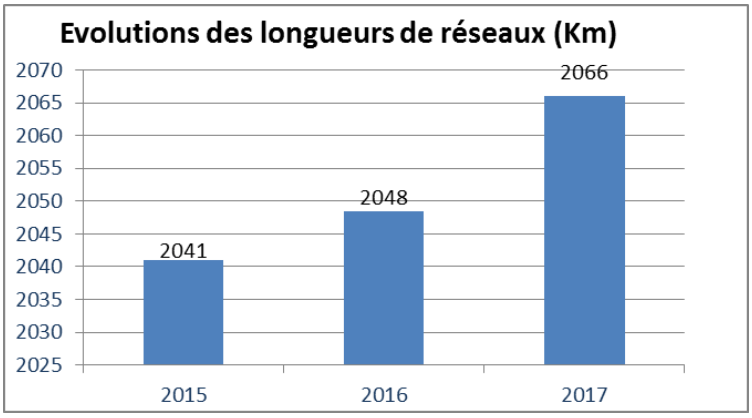

Le nombre de postes a légèrement diminué entre 2016 et 2017 ; il est passé de 132 en 2016 à 128 en 2017, dû aux changements de pression du réseau.

La valeur du patrimoine (en k€) :

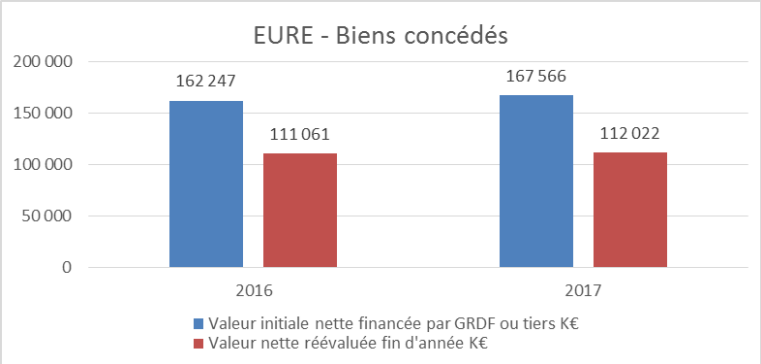

- La **valeur initiale** est la valeur d'un ouvrage concédé au moment de sa construction financée par GRDF ou Tiers.
- La **valeur nette réévaluée** est la **(**valeur initiale moins l'amortissement économique réévalué)*inflation

3 - Les investissements réalisés en 2015, 2016 et 2017

Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (i.e. immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (i.e. décaissés).
Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en immobilisations en 2017. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) sur une année.
Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans).

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par nature, notamment parce que certains investissements ne sont pas délibérément choisis par GRDF. Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation est juste.
Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements imposés par la réglementation au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle. Ils sont prévisibles à 2 ou 3 ans. Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères liés à la sécurité des personnes, à la continuité de service et au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages et la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.
- Les prévisions d'investissements Modernisation de la cartographie et Compteurs et télérelevé sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée.

Les prévisions d'investissements Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres) et Système d'information sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon le cas, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL (Points De Livraison, proche de la notion de client) de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national
En 2017, GRDF a investi 5 313 K€ sur le territoire de l'Eure (voir détail des mises en services 2017 dans le fichier joint en annexe).

Investissement gaz - EURE	2015 K€	2016 K€	2017 K€	Prévision 2018 K€	Prévision 2019 K€	Prévision 2020 K€
Développement du réseau	2 295	2 085	3 665	*2 100*	*2 100*	*2 100*
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	239	115	113	*110*	*300*	*110*
Adaptation et sécurisation des ouvrages	1 296	1 688	1 535	*2 000*	*2 500*	*1 700*
Total d'investissement biens concédés	**3 830**	**3 888**	**5 313**	*4 210*	*4 900*	*3 910*

Par rapport aux d'investissement 2016, les moyens financiers 2017 consacrés au développement des ouvrages ont fortement augmentés avec une nouvelle DSP (La Chapelle Réanville) et un raccordement client à Etrepagny. Plusieurs déplacements d'ouvrage à la demande de tiers sont en cours d'étude par GRDF sur les prochaines années (BHNS à Louviers, contournement d'Evreux…). Dans les prévisions, les montants d'investissement pour les projets d'unité de méthanisation ne sont pas pris en compte (10 projets dont 5 projets au stade « étude détaillée »). Les premières dépenses d'investissement devraient arriver fin 2019 début 2020.
Par ailleurs, le nombre de chantiers pour le développement et la modernisation du réseau est quant à lui stable à environ 450 par an sur la période 2015-2017.

4- Les clients et les consommations

GRDF est responsable de l'exploitation du réseau et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs vers leurs clients.

Evolution du nombre de clients et de la consommation en GWh par année :

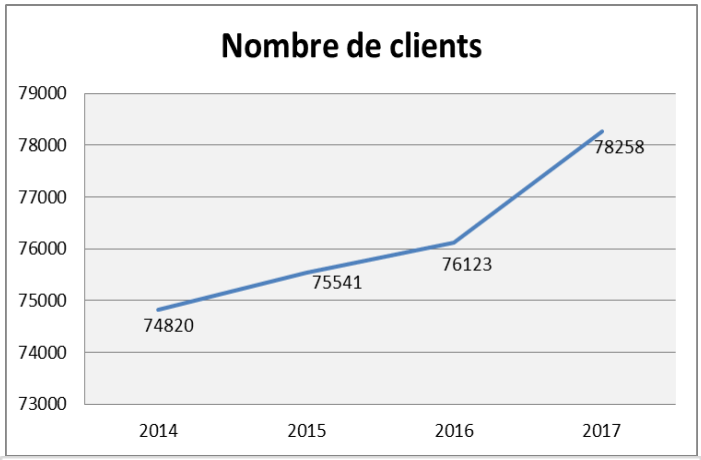

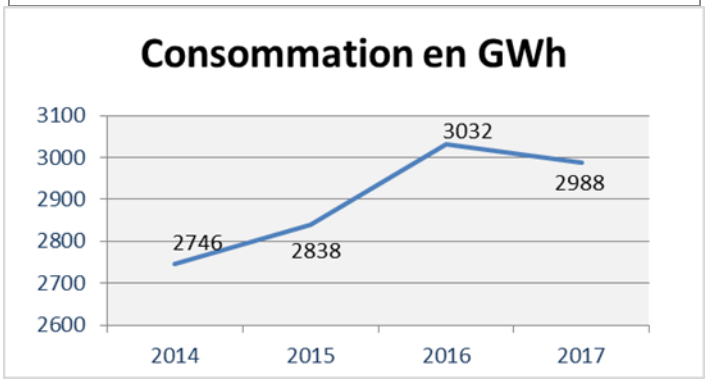

Dans l'Eure entre 2016 et 2017, la consommation gaz a diminué de -1,4 % tandis que le nombre de clients a augmenté de 2135 clients (différence climatique entre les deux années).

A fin 2017, la répartition de la clientèle par tarif d'acheminement est la suivante :

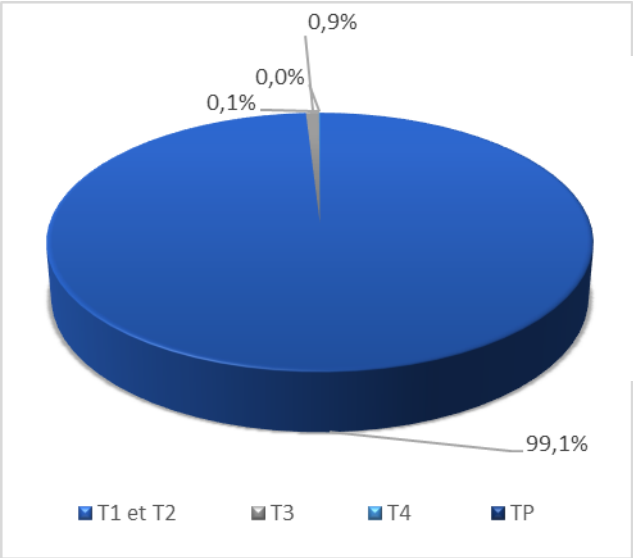

Il y a 5 grandes catégories de tarifs d'acheminement :

- T1 et T2 : 0 à 300 000 kWh (cuisine/chauffage)
- T3 : 300 à 5 gWh (petites chaufferies, tertiaire, process et industrie)
- T4 : > 5 gWh (gros industriel)
- TP : Tarif proximité réseau transport (gros consommateur)

La répartition de la consommation par tarif d'acheminement en MWh est la suivante :

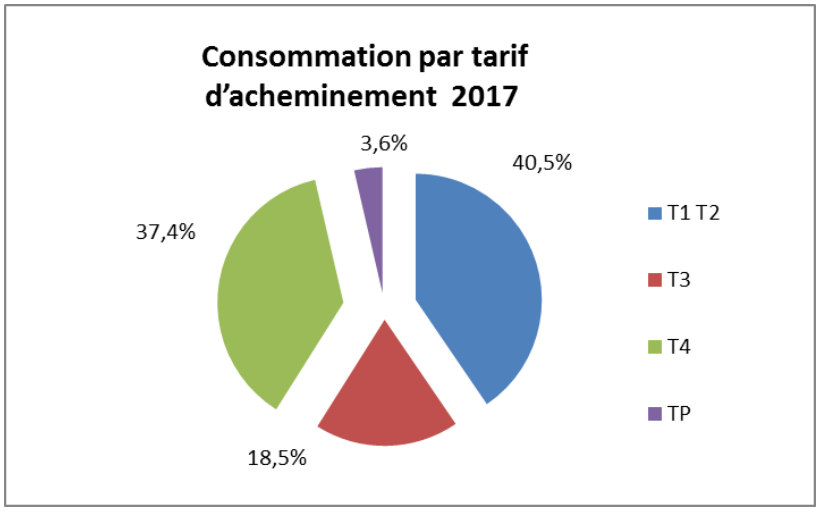

5 - Les résultats de la sécurité

- Le **nombre d'appels de tiers** : Les **2 313** appels de tiers reçus en 2017 (diminution de 421 par rapport à 2016) à l'Urgence Sécurité Gaz et concernant le territoire de l'Eure sont classés de la manière suivante :
  - Sécurité gaz : **1 072** appels comprenant les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
  - Dépannage gaz : **1 241** appels comprenant les manques de gaz et autres dépannages.

- Le **nombre d'incidents** : Le nombre total d'incidents ou anomalies survenues sur le territoire de l'Eure est stable par rapport à l'année dernière. En 2017, il a été de 1072 et de 1059 en 2016 :

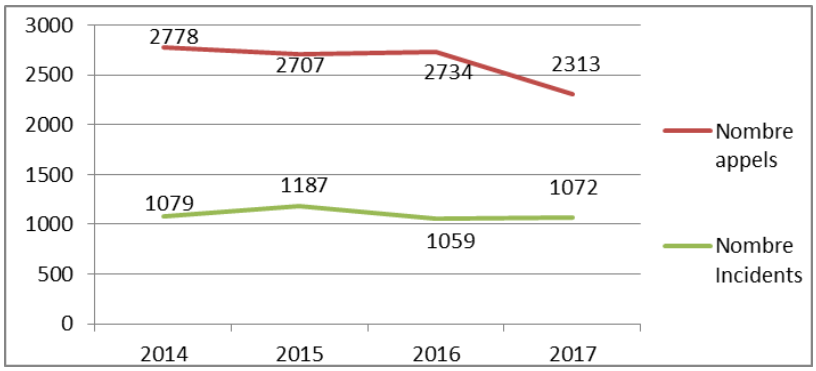

- le **nombre de dommages aux ouvrages de distribution** : le nombre de dommages enregistrés en 2017 est en fort baisse par rapport à 2016. Par contre, nous constatons une augmentation des dommages aux ouvrages sur les premiers mois de l'année 2018 dans l'Eure.

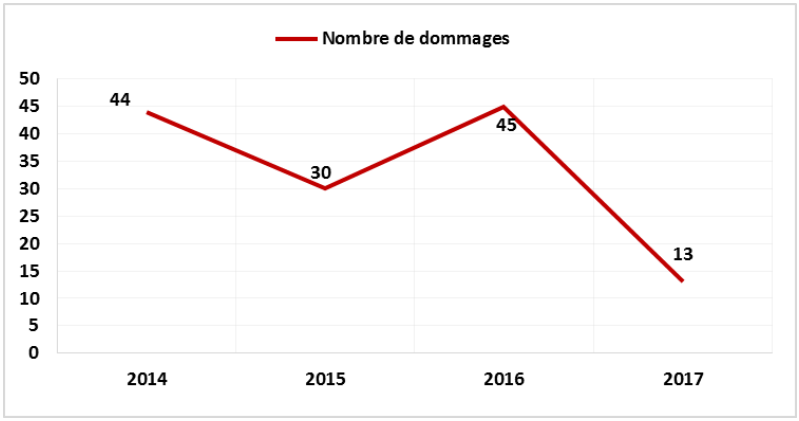

  - Des actions ont été menées sur le territoire de l'Eure :
    - Plusieurs sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les entreprises ou les collectivités en Normandie.
    - Information faite sur les dommages aux ouvrages lors des rendez-vous dans les collectivités.

- Le **suivi des travaux de tiers** sur le département de l'Eure. Depuis la mise en place du guichet unique dans le cadre du plan anti-endommagement, GRDF traite les Déclarations de projet de Tavaux (DT) et les Déclarations d'Intervention de Commencement de Travaux (DICT) envoyées par les tiers avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie.

Année	2015	2016	2017
Nombre de DT reçues et traitées	1 454	1 450	1 871
Nombre de DICT reçues et traitées	5 103	5 014	5 265
Dommages lors ou après travaux de tiers	30	45	13
Dont nombre avec fuite sur ouvrages entérrés	25	40	11

II- L'EVOLUTION DU RESEAU DE L'EURE 2018/2019/2020

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 850 millions d'euros en 2017, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5
Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux, au développement de la méthanisation et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages et les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers.

- **Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :**
  - des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
  - des unités de production de biométhane (actuellement nous avons 10 projets en cours)
  - des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

- **Les chantiers d'adaptation et de sécurisation des ouvrages**

Les investissements d'adaptation et de sécurisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.
Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».
D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.
Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent 3 % du réseau exploité par GRDF),

- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. plomb, cuivre à faible profondeur) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.
Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

➢ **Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages**

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

III- LES ENJEUX GRDF

1- La sécurité industrielle :

La sécurité industrielle de GRDF s'oriente à partir des thèmes suivants :

- ***Le délai d'intervention de sécurité*** suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État : Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

En 2017, Sur le département de l'Eure,
le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 99 %

- ***L'application du Décret anti-endommagement*** est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers et est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.
  Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux enterrés. A partir de 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le ministère de l'Environnement.

- **Sécurité réseau :** Avec la surveillance systématique du réseau, la Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR), soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. Ces véhicules sont équipés de capteurs de méthane, dits « barbiches », 10 000 fois plus sensibles que le nez humain. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention. Dans l'Eure, cette surveillance a porté sur 379 km en 2017. En complément de cette surveillance, des programmes de maintenance des ouvrages et un schéma de vannage complètent ce dispositif de sécurité réseau.

- ***Le plan ORIGAZ*** **:** Ce plan permet à GRDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

- ***La Procédure Gaz Renforcée (PGR)*** se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-

pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. En 2017, 16 PGR ont été mises en œuvre dans le département de l'Eure.

2- Le réseau gaz : une énergie d'avenir au service de la transition énergétique

GRDF **partenaire des collectivités territoriales dans la transition énergétique** :

Le gaz est une énergie indispensable à la sécurité d'approvisionnement et à la transition énergétique de la France. Le réseau de gaz naturel, propriété des collectivités locales est :

Un outil au service des politiques énergétiques. **GRDF accompagne les stratégies territoriales** (SRADDET, PCAET, SCoT, PLU..) et **la mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux locaux.**

- Une énergie moderne couplée à des **solutions toujours plus performantes** : chaudière à condensation couplée avec du solaire, micro et min cogénération, pompe à chaleur gaz, etc : pour un coût maîtrisé, **les solutions gaz naturel atteignent un niveau élevé de performance environnementale**
- Un **vecteur d'énergies renouvelables**, avec l'injection de **biométhane** et, à terme, d'autres production de gaz verts.
- Une solution de **mobilité durable** contribuant à l'atteinte des objectifs de **réduction des polluants atmosphériques et d'augmentation de la part des EnR dans les transports**, avec le Gaz Naturel Véhicule (GNV et sa version 100% renouvelable le BioGNV).
- Un **réseau complémentaire et interconnecté aux autres réseaux**, pour leur venir en soutien et contribuer au développement des « **smart réseaux** » sur le territoire (**Power to Gas** : stockage d'électricité renouvelable sous forme de gaz vert).

Au plan national, GRDF est convaincu que la transition énergétique passera par le gaz renouvelable. Le biométhane, ce gaz produit localement, permettra à la France d'aller bien au-delà de l'objectif fixé par la loi de transition Energétique pour la croissance verte. En 2030, 30 % de gaz renouvelable pourraient circuler dans les réseaux en créant des emplois non délocalisables. Une étude réalisée par l'ADEME en 2018 évalue même à 100 % le volume de gaz vert distribué dans les réseaux en 2050.

Sur cette base, le SIEGE s'est organisé avec GRDF pour accompagner les démarches de transition énergétique portées par les territoires au travers des PCAET. A ce titre, une convention de partenariat a été signée entre les 2 parties en mai 2018, au terme de laquelle le concessionnaire et le SIEGE s'engagent à faciliter l'échange et la mise à disposition des capacités d'injection de bio-méthane de chaque installation de production, et étudier, en hiérarchisant sur les secteurs sollicités, les aménagements utiles au développement de la filière « méthanisation » et à l'injection du bio-méthane dans le réseau de distribution.

A l'appui de cette convention et sur la base des dispositions du contrat de concession qui introduit en son article 9-II la possibilité pour l'autorité concédante de financer une partie des coûts d'investissement liés à l'extension du réseau, le SIEGE étend cette faculté au financement des études de faisabilité technique de raccordement des projets d'unité de méthanisation sur le réseau de distribution dès lors qu'ils supposent un maillage du réseau existant.

PARTIE III : GEDIA

Gedia : Une entreprise de proximité dynamique

Gedia SEML, entreprise locale de distribution depuis 150 ans, propose des services de fourniture et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz à Dreux, ainsi que le gaz aux habitants de 23 communes du Drouais. Gedia est concessionnaire sur tous les territoires desservis. Dans le département de l'Eure, les contrats de concession avec les communes de Saint Georges Motel et Muzy ont été signés en 2001 pour une durée de 30 ans. Le contrat de concession avec la commune de Bois Le Roy a été signé en 2006 également pour une durée de 30 ans.

Un service de dépannage de proximité

Gedia assure un **service d'astreinte 24h/24, 7J/7** en électricité et en gaz dans les communes où elle est concessionnaire. Le service d'accueil téléphonique est externalisé auprès d'un prestataire professionnel (intervention sous 45 minutes après la demande du client).

Un site internet

Dans le cadre d'une dynamique de modernisation des infrastructures de Gedia, le site internet **www.gedia-dreux.com** évolue. Les clients peuvent visualiser les actualités notamment liées aux travaux en cours, aux nouveaux projets énergétiques et aux évolutions tarifaires. Ils peuvent aussi accéder à un espace sécurisé et personnel.

Les aides fournies à nos clients

Pour participer à la lutte contre l'exclusion et éviter que les clients les plus démunis financièrement se voient privés d'énergie domestique, Gedia a mis en place un service « solidarité énergie ». Un fond départemental, alimenté notamment par les fournisseurs d'énergie, permet d'intervenir dans ces situations. Suite au décret n°2012-309 du 6 Mars 2012 relatif au TSS, Gedia a mis en place une automatisation des données permettant le traitement du tarif social de solidarité du gaz.

I- LES RESEAUX

1- Le patrimoine

Les réseaux de desserte des communes de Saint Georges Motel et Muzy ont été construits en 2002 et celui de Bois Le Roy en 2006, les réseaux sont neufs et les dessertes sont réalisées en gaz naturel MPB 4 bars pour Saint Georges Motel et Muzy, et en gaz propane réseau 1,5 bars pour Bois le Roy, cependant, le réseau est en technique MPB 4 bars. Tous les réseaux sont en Polyéthylène (PE).

- Inventaire des réseaux

Ouvrages Concédés (longueur en mètres)	2015	2016	2017
Bois le Roy	4406	4543	4543
Muzy	9030	9030	9030
Saint Georges Motel	6451	6451	6451

Pour les communes de Muzy et Saint Georges Motel, le linéaire est constant de 2016 à 2017 puisqu'aucune extension n'a été réalisée. Aucune extension de réseau n'a été réalisée dans la commune de Bois le Roy.

2- Les clients actifs et les consommations

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Bois le Roy			
Nombre de clients	29	29	31
Consommation en kWh	479 807	486 193	536 277
Muzy sur Eure			
Nombre de clients	124	123	122
Consommation en kWh	2 708 705	2 730 063	2 911 583
Saint Georges Motel			
Nombre de clients	151	153	153
Consommation en kWh	3 730 542	3 737 254	4 042 788

Les variations de consommation sont légèrement à la hausse cette année.

3- Les investissements réalisés

	Année 2015		Année 2016		Année 2017	
Bois le Roy						
Branchements	0 €	0	0 €	0	2 355.75 €	2
Extensions	0 €	0 m	0 €	0 m	0 €	0 m
Muzy sur Eure						
Branchements	0 €	0	0 €	0	0 €	0
Extensions	0 €	0 m	0 €	0 m	0 €	0 m
Saint Georges Motel						
Branchements	0 €	0	0 €	0	0 €	0
Extensions	0 €	0 m	0 €	0 m	0 €	0 m

Investissement réalisé en 2017 : 2 355.75 €

4- Dépenses de maintenance du réseau en €

Commune	2015	2016	2017
Bois le Roy	422	452	447
Muzy	817	970	891
Saint Georges Motel	598	761	635

Les actions de maintenance également réalisées sur l'ensemble des communes desservies par Gedia sont notamment :

- Le contrôle des réseaux et la recherche de fuite par véhicule VSR (Véhicule de recherche systématique des fuites réseau).
- L'entretien des branchements.
- La vérification Périodique d'Etalonnage des comptages. Ces remplacements de compteurs sont réalisés suivant une périodicité normative.
- La protection cathodique pour les réseaux en acier (mesure et maintenance).
- La maintenance des vannes de réseau, le contrôle de fonctionnement.

5- Les résultats liés à la politique de sécurité

La surveillance du réseau

Tous les ans, le service gaz effectue une surveillance du réseau avec un véhicule dédié à ce type d'analyse. Cette campagne de surveillance s'est déroulée sur une semaine, du 25/09/17 au 29/09/17 sur 287 km.

Aucune fuite n'a été relevée lors des investigations concernant les 3 communes.

Action de prévention

Dans un souci d'efficacité, Gedia propose un diagnostic qualité gaz des installations intérieures. A l'issue du contrôle de l'installation, un rapport et des recommandations sont fournis au client. Pour améliorer la sécurité, ce service est proposé également à demi-tarif systématiquement pour les installations en arrêt de fonctionnement supérieur à 6 mois. L'ensemble de ces actions permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.

Plan ORIGAZ

Ce plan est destiné à mettre rapidement en place une organisation qui permettra de limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

En cas de déclenchement du plan Origaz, la majeure partie des ressources humaines et/ou matérielles de l'entreprise sont mobilisées pour faire face à l'incident et remettre aussi rapidement que possible le réseau en situation normale d'exploitation.

Les dépannages et appels d'urgence

Dans le cadre de la gestion des appels d'urgence et de dépannage gaz, nous traçons tous les appels (article 17 du 13 juillet 2000). Seules les agressions sur ouvrage gaz avec fuite donnent lieu à la rédaction d'un constat contradictoire transmis à la DREAL.

Fuites de gaz - Agressions des ouvrages

Aucune agression d'ouvrage constatée sur les 3 communes de l'Eure.

Suivi de l'activité DT/DICT entre 2016 et 2017

La gestion des DT et DICT s'effectue avec le portail web www.DICT.fr. Depuis 2015, nous constatons une augmentation de 25% de l'ensemble, DT/DICT conjointes et DICT depuis la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Le délai moyen pour répondre à un DT/DICT est de 1 jour et le délai maximum enregistré est de 7 jours.

Voici les déclarations qui recensent les travaux à proximité des ouvrages dans les 3 communes du SIEGE 27 :

Année 2016	ATU	DT	DT/DICT conjointe	DICT
Bois le Roy	1	3	7	4
Muzy sur Eure	0	1	2	0
Saint Georges Motel	1	3	11	6

II- L'EVOLUTION DU RESEAU

1- Bilan 2017

Travaux de renouvellement 2017 (Pose, dépose, commune, linéaire) - Sans objet
Travaux d'extension 2017 - Sans objet
Travaux de sécurisation 2017 - Sans objet

2- Le programme travaux 2016/2017

Programme global d'investissement 2017 : Sans objet

3- Projet 2018

Gedia n'a pas programmé de travaux à ce jour sur le département de l'EURE.

III- LES ENJEUX

Dans le contexte d'ouverture des marchés de l'énergie, tel que l'envisagent les pouvoirs publics, la Direction de Gedia souhaite mobiliser l'ensemble de ses forces sur le développement des relais de croissance pour pérenniser l'entreprise. En accélérant les actions déjà engagées et en renforçant notre démarche qualité au plus près des acteurs, nous nous concentrerons sur le développement de la production, la promotion commerciale et le développement de nouvelles offres de services. Nous maintiendrons nos ouvrages afin de garantir la qualité et la continuité de fourniture à l'ensemble de nos clients et nos autorités concédantes. Nous continuerons à renforcer et valoriser nos atouts de proximité par l'écoute, la réactivité, la disponibilité et le professionnalisme, dans le but de satisfaire nos clients.

Nous respecterons les exigences réglementaires, administratives et techniques, applicables aux activités de notre société. Toutes ces actions seront suivies et réalisées en s'appuyant sur une démarche qualité forte et partagée dans un souci d'amélioration continue.

- **Les enjeux spécifiques sur les concessions de l'Eure :**

La densification des réseaux.

Globalement les concessions ne sont pas rentables, pour certaines parce que le linéaire construit est supérieur au minimum requis pour assurer la rentabilité sans participation des tiers. Pour d'autres, parce que la consommation moyenne constatée n'est pas conforme à la consommation prévisionnelle annoncée par les clients, malgré une augmentation remarquée cette année. La commune de Bois Le Roy, dont la concession est récente est à ce jour toujours très déficitaire.

PARTIE IV : ANTARGAZ FINAGAZ

Pour rappel, fin 2016, les équipes de FINAGAZ ont rejoint celles d'ANTARGAZ à Courbevoie et au 31 mars 2017 ANTARGAZ a absorbé FINAGAZ. Ces deux sociétés ne forment donc plus qu'une sous le nom d'ANTARGAZ FINAGAZ.

Pour plus de lisibilité du document cette année, les données synthétisées ont été fusionnées afin d'obtenir une vision globale de l'activité de la nouvelle entité sur le département de l'Eure ; étant entendu que les contrats signés subsistent sous leur forme d'origine avec des clauses qui peuvent être différentes d'une concession à l'autre (redevances, tarifications,…).

I- LES RESEAUX

1- Les points clés de la concession

ANTARGAZ FINAGAZ est présent en distribution publique de gaz sur le département de l'Eure au travers de 5 contrats de concession, signés le :

- 10 janvier 2005, pour la commune de Boissey le Chatel ;
- 13 décembre 2006, pour les 7 communes de Bourneville, Claville, La Haye Malherbe, Montaure, Muids, Routot, et Tourville la Campagne ;
- 14 décembre 2009, pour 5 communes de Berville en Roumois, Boisemont, Fouqueville, La Harengère, Poses ;
- 15 décembre 2009, pour les communes de Cormeilles, Quillebeuf et Saint Aubin sur Quillebeuf ;
- 08 juillet 2016, pour la commune d'Hondouville.

Le contrat de concession signé en 2005 a été une première nationale. C'est le premier contrat de Délégation de Service Publique de distribution de gaz propane signé par un opérateur privé au niveau national depuis l'ouverture du marché de la distribution de gaz.

A ce jour, ces 16 communes sont alimentées en gaz propane sur département.

2- Le patrimoine

Depuis 2005, ANTARGAZ FINAGAZ a réalisé et mis en exploitation 27.3 Km de réseau de distribution publique de gaz propane sur le département de l'Eure.

Ce linéaire de réseau permet de desservir 622 points de raccordements (PCE).

Communes	2015 (en m)	2016 (en m)	2017 (en m)
BERVILLE EN ROUMOIS	752	752	752
BOISEMONT	1 481	1 481	1 481
BOISSEY LE CHATEL	3 380	3 380	3 380
BOURNEVILLE	2 927	2 927	2 927
CLAVILLE	1124	1124	1124
CORMEILLES	2096	2096	2096
FOUQUEVILLE	284	284	284
LA HARENGERE	3 220	3 220	3 220

LA HAYE MALHERBE	250	250	250
MUIDS	615	615	615
MONTAURE	1477	1477	1477
POSES	3 902	3 902	3 902
QUILLEBEUF SUR SEINE	1770	1770	1770
ROUTOT	1947	1947	1947
ST AUBIN SUR QUILLEBEUF	628	628	628
TOURVILLE LA CAMPAGNE	1 520	1 520	1 520
Total	**27 373**	**27 373**	**27 373**

3- Les investissements réalisés en 2017

Pour rappel, les distributions publiques réalisées par ANTARGAZ FINAGAZ sur le département de l'Eure depuis 2005 représentent un investissement net cumulé de plus de 2 000 k€. Sur l'année 2017, 3 036€ ont été investis pour la densification réalisée sur la commune de Tourville la Campagne et 2 685 € dans le cadre d'une opération de densification.

4- Les clients et les consommations

Au 31 décembre 2017, ANTARGAZ FINAGAZ comptait 393 usagers sur ses réseaux. Pour 90% d'entre eux, il s'agit de clients résidentiels. Les 10% restants se répartissent sur des collectivités (Mairie, école, …) et des artisans ou professionnels.

Les consommations de gaz en 2017 représentent environ 7.5 GWh, réalisées à 64% par la clientèle résidentielle et à 36% par les collectivités et professionnels.

5- Les résultats liés à la politique de sécurité

ANTARGAZ FINAGAZ n'a recensé aucun incident sur ses réseaux en 2017.

En matière de sécurité, ANTARGAZ FINAGAZ s'est déclaré au guichet unique INERIS, et y a renseigné les longueurs des ouvrages qu'il exploite.
Concernant la déclaration des plans et leur précision, ANTARGAZ FINAGAZ se conforme aux dispositions légales reprises dans le Code de l'Environnement (Livre V, Titre V, Chapitre IV), et l'arrêté du 15 février 2012 pris en application.

L'inscription d'ANTARGAZ FINAGAZ au portail DICT.fr a permis de mieux faire connaitre, aux entreprises réalisant des travaux, l'existence d'ANTARGAZ FINAGAZ en tant qu'exploitant d'ouvrages enterrés, réduisant ainsi le risque d'accidents liés à la méconnaissance de la présence d'un réseau.
DICT.fr est le plus gros acteur sur le marché d'aide à l'émission et à la réponse aux DICT, augmentant par ailleurs la visibilité d'ANTARGAZ FINAGAZ.
A ce jour, ANTARGAZ FINAGAZ n'a pas constaté de dysfonctionnement dans l'utilisation de ce portail, que ce soit pour la réception des demandes ou la réponse qui est adressée.

A titre d'information, ANTARGAZ FINAGAZ a recensé en 2017 : **42 DT, 47 DICT, 72 DT/DICT conjointes et 15 ATU.**
Enfin, conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000, ANTARGAZ FINAGAZ contrôle et surveille ses réseaux. La périodicité de ces contrôles est aujourd'hui annuelle sur l'ensemble des réseaux construits. En 2017 et suite à ces contrôles, aucune fuite n'a été détectée sur le linéaire de réseau contrôlé.

6- La satisfaction des clients

ANTARGAZ FINAGAZ n'a pas réalisé d'enquête de satisfaction relative à la distribution publique de gaz auprès des usagers en 2017.
Cependant, les retours obtenus auprès du service clients sont satisfaisants.

II- L'EVOLUTION DU RESEAU

➢ Le programme travaux 2018

Le principal programme d'investissement d'ANTARGAZ FINAGAZ sur le département de l'Eure en 2018 est la desserte de la nouvelle concession d'HONDOUVILLE représentant un investissement prévisionnel de travaux de 90 000 € pour environ 750 mètres de réseau en premier établissement. Les travaux auront lieu fin 2018.

Concernant le développement des réseaux existants, ANTARGAZ FINAGAZ a deux projets connus à ce jour :

- BOURNEVILLE pour un raccordement d'un particulier,
- BOURNEVILLE pour le raccordement éventuel d'un COLLEGE.
- CORMEILLES pour le raccordement de 7 logements SILOGE.
- CORMEILLES pour le raccordement d'un particulier
- ROUTOT pour le raccordement d'un particulier
- MONTAURE pour le raccordement d'un particulier

Des rencontres annuelles organisées avec les élus des communes en concession, sont engagées pour développer les réseaux de distribution.

III- LES ENJEUX

ANTARGAZ FINAGAZ propose aux communes rurales, clientes et partenaires historiques, l'accès au gaz en réseau. Aujourd'hui encore, 2/3 des communes sont toujours en attente du gaz en réseau.

ANTARGAZ FINAGAZ souhaite poursuivre l'accompagnement du SIEGE 27 dans de nouveaux projets qui participent à l'aménagement du territoire du département.
Les réalisations d'ANTARGAZ FINAGAZ sur le département de l'Eure confirment la volonté d'ANTARGAZ FINAGAZ de poursuivre le développement de ses réseaux de gaz, avec une offre complète, en mettant le service public à la portée du plus grand nombre en distribuant la molécule la plus adaptée à chaque situation :

- GAZ NATUREL
- GAZ NATUREL & PROPANE pour des communes étendues
- PROPANE si la commune est trop éloignée des réseaux de gaz naturel

ANNEXES

- **Carte des communes desservies**

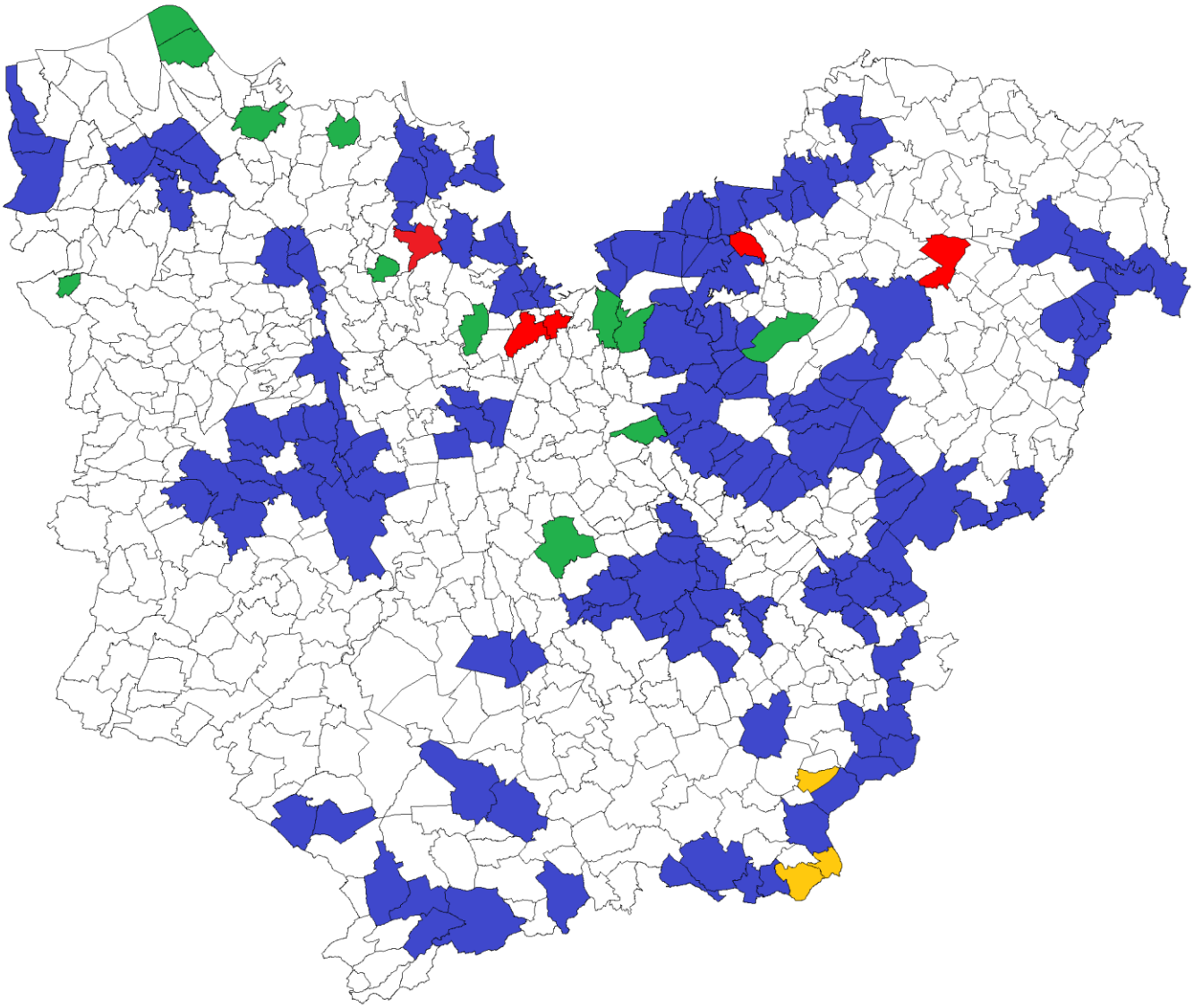

- Liste des communes desservies en gaz dans le département de l'Eure

Commune	Type de gaz	Concessionnaire
ACQUIGNY	Naturel	GRDF
AIGLEVILLE	Naturel	GRDF
ALIZAY	Naturel	GRDF
AMFREVILLE-SUR-ITON	Naturel	GRDF
ANDE	Naturel	GRDF
LES ANDELYS	Naturel	GRDF
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	Naturel	GRDF
ARNIERES-SUR-ITON	Naturel	GRDF
AUBEVOYE	Naturel	GRDF
AULNAY-SUR-ITON	Naturel	GRDF
AUTHEUIL-AUTHOUILLET	Naturel	GRDF
LES BARILS	Naturel	GRDF
BEAUMONTEL	Naturel	GRDF
BEAUMONT-LE-ROGER	Naturel	GRDF
BERNAY	Naturel	GRDF
BERNOUVILLE	Naturel	GRDF
BERVILLE EN ROUMOIS	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
BEUZEVILLE	Naturel	GRDF
BEZU-SAINT-ELOI	Naturel	GRDF
BOIS ARNAULT	Naturel	GRDF
BOISEMONT	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
BOIS LE ROY	Propane	GEDIA
BOISSEY LE CHATEL	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Naturel	GRDF
BOSC-BENARD-CRESCY	Naturel	GRDF
BOSGOUET	Naturel	GRDF
LE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS	Naturel	GRDF
BOUAFLES	Naturel	GRDF
BOURG ACHARD	Naturel	GRDF
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	Naturel	GRDF
BOURNEVILLE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
BOURTH	Naturel	GRDF
BRETEUIL	Naturel	GRDF
BREUILPONT	Naturel	GRDF
BRIONNE	Naturel	GRDF
BUEIL	Naturel	GRDF
CAILLY SUR EURE	Naturel	GRDF
CARSIX	Naturel	GRDF
CAUMONT	Naturel	GRDF
CAORCHES ST NICOLAS	Naturel	GRDF
CHAIGNES	Naturel	GRDF
CHAMPENARD	Naturel	GRDF
CHAPELLE REANVILLE (LA)	Naturel	GRDF
CHARLEVAL	Naturel	GRDF
CHÂTEAU SUR EPTE	Naturel	GRDF
CIERREY	Naturel	GRDF
CLAVILLE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
CONCHES EN OUCHE	Naturel	GRDF
CONDE-SUR-ITON	Naturel	GRDF
CORMEILLES	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
COURCELLES-SUR-SEINE	Naturel	GRDF
LA COUTURE-BOUSSEY	Naturel	GRDF
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	Naturel	GRDF
CROISY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
LA CROIX-SAINT-LEUFROY	Naturel	GRDF
CROSVILLE-LA-VIEILLE	Naturel	GRDF
CROTH	Naturel	GRDF
LES DAMPS	Naturel	GRDF
DANGU	Naturel	GRDF
DOUAINS	Naturel	GRDF
DOUVILLE-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
ECARDENVILLE SUR EURE	Naturel	GRDF
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	Naturel	GRDF
ETREPAGNY	Naturel	GRDF
EVREUX	Naturel	GRDF
EZY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
FAINS	Naturel	GRDF
FAUVILLE	Naturel	GRDF
FIQUEFLEUR EQUAINVILLE	Naturel	GRDF
FLEURY-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
FONTAINE-BELLENGER	Naturel	GRDF
FONTAINE-HEUDEBOURG	Naturel	GRDF
FONTAINE-L'ABBE	Naturel	GRDF
FONTAINE-LA-SORET	Naturel	GRDF
FOUQUEVILLE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
FRESNE (LE)	Naturel	GRDF
GADENCOURT	Naturel	GRDF
GAILLON	Naturel	GRDF
GARENNES-SUR-EURE	Naturel	GRDF
GASNY	Naturel	GRDF
GISORS	Naturel	GRDF
GIVERNY	Naturel	GRDF
GLOS-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
GOUPILLIERES	Naturel	GRDF
GRAVIGNY	Naturel	GRDF
GUERNY	Naturel	GRDF
GUICHAINVILLE	Naturel	GRDF
LA HARENGERE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
LA HAYE-LE-COMTE	Naturel	GRDF
LA HAYE MALHERBE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
HEUDEBOUVILLE	Naturel	GRDF
HEUDREVILLE-SUR-EURE	Naturel	GRDF
LA HEUNIERE	Naturel	GRDF

HONDOUVILLE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
HONGUEMARE GUENOUVILLE	Naturel	GRDF
HUEST	Naturel	GRDF
IGOVILLE	Naturel	GRDF
INCARVILLE	Naturel	GRDF
IVRY-LA-BATAILLE	Naturel	GRDF
LAUNAY	Naturel	GRDF
LERY	Naturel	GRDF
LOUVIERS	Naturel	GRDF
LA MADELEINE-DE-NONANCOURT	Naturel	GRDF
MANDRES	Naturel	GRDF
MANNEVILLE-LA-RAOULT	Naturel	GRDF
MANNEVILLE-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
LE MANOIR	Naturel	GRDF
MARCILLY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
MARTOT	Naturel	GRDF
MENILLES	Naturel	GRDF
MENNEVAL	Naturel	GRDF
MESNIL-SUR-L'ESTREE	Naturel	GRDF
MONTAURE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
MONTFORT-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
MUIDS	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
MUZY SUR EURE	Naturel	GEDIA
NASSANDRES	Naturel	GRDF
NEAUFLES-SAINT-MARTIN	Naturel	GRDF
LE NEUBOURG	Naturel	GRDF
NONANCOURT	Naturel	GRDF
NORMANVILLE	Naturel	GRDF
NOYERS	Naturel	GRDF
PARVILLE	Naturel	GRDF
PACY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
PERRIERS-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
PINTERVILLE	Naturel	GRDF
PITRES	Naturel	GRDF
PLASNES	Naturel	GRDF
PONT-AUDEMER	Naturel	GRDF
PONT-AUTHOU	Naturel	GRDF
PONT-DE-L'ARCHE	Naturel	GRDF
PONT-SAINT-PIERRE	Naturel	GRDF
PORT-MORT	Naturel	GRDF
POSES	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
PREY	Naturel	GRDF
PULLAY	Naturel	GRDF
QUILLEBEUF SUR SEINE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
RADEPONT	Naturel	GRDF
ROMILLY-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
ROUTOT	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
RUGLES	Naturel	GRDF
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	Naturel	GRDF
SAINT-AQUILIN-DE-PACY	Naturel	GRDF
SAINT-AUBIN-LE-VERTUEUX	Naturel	GRDF
SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	Naturel	GRDF
SAINT AUBIN SUR QUILLEBEUF	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON	Naturel	GRDF
SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	Naturel	GRDF
SAINTE-GENEVIEVE-LES-GASNY	Naturel	GRDF
SAINT GEORGES MOTEL	Naturel	GEDIA
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE	Naturel	GRDF
SAINT-GERMAIN-VILLAGE	Naturel	GRDF
SAINT-JUST	Naturel	GRDF
SAINT-MARCEL	Naturel	GRDF
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	Naturel	GRDF
SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	Naturel	GRDF
SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	Naturel	GRDF
SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-D'AUTILS	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-LA-GARENNE	Naturel	GRDF
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	Naturel	GRDF
LA SAUSSAYE	Naturel	GRDF
SERQUIGNY	Naturel	GRDF
LE THUIT-ANGER	Naturel	GRDF
LE THUIT-SIGNOL	Naturel	GRDF
TILLIERES-SUR-AVRE	Naturel	GRDF
TOURVILLE LA CAMPAGNE	Propane	ANTARGAZ FINAGAZ
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER	Naturel	GRDF
TOUTAINVILLE	Naturel	GRDF
VALAILLES	Naturel	GRDF
LE VAL-DAVID	Naturel	GRDF
VERNEUIL-SUR-AVRE	Naturel	GRDF
VERNON	Naturel	GRDF
VESLY	Naturel	GRDF
LE VIEIL-EVREUX	Naturel	GRDF
VIEUX VILLEZ	Naturel	GRDF
VIRONVAY	Naturel	GRDF
VITOT	Naturel	GRDF
VAL-DE-REUIL	Naturel	GRDF
LE VAUDREUIL	Naturel	GRDF

- Liste des travaux GRDF

Investissements réalisés et mise en service en 2017 :

Les investissements concourent au développement à l'adaptation et à la modernisation du réseau de distribution.

Ils se déclinent de la manière suivante :

- Développement du réseau :
Essentiellement les extensions et la densification (réseau et branchements),
Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de rentabilité des investissements (Bénéfice sur Investissement (B/I), défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est atteint.
Ces travaux de développement du réseau concédé consistent à construire de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire de la concession non encore desservies.

- Adaptation et modernisation du réseau
Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GRDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

Les programmes prévisionnels d'investissements de GRDF sont définis sur la base des objectifs suivants :

- améliorer la fiabilité et la disponibilité du réseau,
- optimiser les conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires,
- renforcer les capacités de transit du réseau pour faire face à l'accroissement de la demande.

Dans les tableaux ci-après, vous trouverez les travaux d'investissement de mises en service à fin 2017, ainsi que les prévisions de travaux les plus importants pour 2018/2019 en adaptation et modernisation du réseau.
Ce dernier tableau ne tient nullement compte des extensions du réseau de distribution à venir car celles-ci ne sont actuellement pas connues, ou en cours d'analyse par nos services, et d'autres affaires tels que les compteurs communicants, les branchements neufs, les renouvellements de branchements en astreinte....
Toutefois, toute demande respectant le critère de rentabilité économique sera réalisée sans limite budgétaire.